

Commune de CRAVANT
COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

APPEL DE FONDS FAJ/FUL

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et le fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, la caisse d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les bases de cotisation des communes pour l'année 2021 restent inchangées par rapport à celles de 2018 à savoir :

FUL : 0.77 €/habt, dont 70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie.

FAJ : 0.11 €/habt.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à main levée, pour l'année 2021 :

- de ne pas PARTICIPER au financement du FAJ,
- de ne pas PARTICIPER au financement du FUL.
- de contribuer sous forme d'abandons de créances au dispositif « impayés d'eau » (régie communale de distribution d'eau).

ACQUISITION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a besoin de disposer d'un tracteur hydrostatique John Deere qui est très facile à stationner et à remiser, le nouveau tracteur 1026R affiche également une stabilité, un confort de conduite et des possibilités d'attelage inédits. Ce tracteur très compact, conçu pour une grande variété d'applications, facilite et accélère le changement d'outils ou d'accessoires. Il est doté de série de 4 roues motrices ainsi que d'une transmission et d'une direction hydrostatiques pour une parfaite maniabilité.

Cet achat se fera avec la conclusion d'un crédit-bail. Vous avez un échéancier HT, vous payez et récupérez la TVA au fur et à mesure des remboursements. Le locataire dispose alors du plein usage du matériel pendant toute la durée du contrat. Cette durée est de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir un tracteur hydrostatique pour un montant prévisionnel de 17 725 € HT soit 21 270 € TTC,
- d'approuver la conclusion d'un contrat de crédit-bail avec option d'achat pour l'acquisition du matériel selon les termes suivants :

1^{ère} échéance : 18 juin 2021 d'un montant de 5 318,00 euros,

2^{ème} échéance : 18 juin 2022 d'un montant de 5 318,00 euros,

3^{ème} échéance : 18 juin 2023 d'un montant de 5 318,00 euros,

4^{ème} échéance : 18 juin 2024 d'un montant de 5 318,00 euros.

soit un montant total de 21 272,00 euros T.T.C.

Les frais de dossier de ce crédit-bail sont de 110,00 euros.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir se rapportant à ces contrats,
- dit que les crédits sont prévus au 2158 du Budget Primitif 2021 et aux budgets primitifs 2022, 2023 et 2024.